

08 juil 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 8 juillet 2005](#)

Convention entre l'Etat fédéral et certaines villes et communes

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des Grandes Villes et de l'Egalité des chances, le Conseil des Ministres a approuvé le contenu de conventions à conclure entre l'Etat fédéral et certaines villes et communes.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des Grandes Villes et de l'Egalité des chances, le Conseil des Ministres a approuvé le contenu de conventions à conclure entre l'Etat fédéral et certaines villes et communes.

Ils s'agit des conventions entre l'Etat fédéral et la ville de Bruxelles (convention Grandes villes) et les villes de Saint-Nicolas, Ostende, Mons et la commune de Molenbeek-Saint-Jean (plans logement). Les conventions concernent notamment un développement intégré des quartiers dans la ville, des emplois durables et de proximité et une meilleure offre de logement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe